



Déclaration liminaire
Comité de pilotage "Bien être au travail" 3/12/13

Monsieur le Président,

La politique de destruction des services publics, et plus particulièrement du service public douanier, est parfaitement déclinée dans votre PSD. Comme vous l'aurez constaté, les douaniers ne sont pas dupes et refusent votre stratégie qui est une faible vue de la douane de demain, uniquement déclinée à l'aune d'un budget de rigueur. Ils vous l'ont dit le 21 novembre dernier devant Bercy et vous le rediront encore dans les semaines qui viennent, les douaniers refusent votre PSD.

Nous ne sommes pas prêts à brader nos missions devant votre obstination. La Direction Générale est complètement isolée et sa posture est de plus en plus incomprise des agents des douanes et facteur de RPS. Ne pensez-vous pas avoir bientôt à en répondre devant des instances compétentes en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail ?

Convoquer les représentants du personnel aujourd'hui pour faire le point d'une expérimentation sur le bien être au travail pourrait sembler suréaliste quand on voit l'état de souffrance de nos collègues partout dans les directions.

Vous refusez d'entendre les rapports annuels des médecins de prévention qui tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs années. Vous ne diffusez plus le rapport de l'observatoire interne ; serait-ce que ses conclusions seraient par trop inquiétantes ? Vous ne proposez que de pitoyables mesures en réponse aux préconisations de rapports d'enquête accablants des CHSCT quand ceux-ci mettent clairement en cause des réorganisations conduites à marche forcée et sans aucune évaluation préalable des dégâts humains qu'elles génèreraient. Vous avez démantelé le réseau de proximité des assistants de prévention et éloigné les agents des CHSCT qui contribuaient à la protection de la santé physique et mentale des agents au plus près des réalités du terrain. Votre déni va-t-il durer encore longtemps ?

Nous avons fait part de notre circonspection lorsque le projet de guide nous avait été présenté. Nous craignons qu'il ne s'agisse que d'un N^{ième} module sur les questions déjà débattues - et avec des projets bien arrêtés - au niveau Fonction publique, ministériel, finances publiques. Que de temps et d'énergie consacrés pour des mesures qui ne débouchent toujours pas sur du concret !

Malgré tout, nous sommes venus. Bien que cette expérimentation ne nous satisfasse pas. La méthode que nous souhaitions n'est pas celle qui a été retenue ici. Le comité technique n'a pas été consulté mais informé. Les assistants de prévention ne sont pas associés à cette expérimentation. Les CHSCT n'existent qu'à la marge ce qui est une hérésie puisque, ainsi que l'indique le guide Fonction publique, ils sont le "lieu pertinent et statutaire" de ce type de démarche. Le COPIL, instance *ad hoc* sans légitimité, est censé valider le plan d'actions. Mais quelles instances, à part le CTSD ou le CHSCT, peuvent valider quoi que ce soit ? Or, seul un point de présentation y sera fait. Vous ne pouvez vous affranchir éternellement des instances institutionnelles alors que l'accord sur la prévention des RPS du 22 octobre prévoit une exemplarité des politiques RH qui passe par le respect du fonctionnement des instances.

Sur la démarche elle-même nous déplorons qu'aucun moyen en temps n'ait été alloué pour mener à bien cette expérimentation et qu'ici aucun document ne nous ait été transmis alors que le prochain comité de pilotage local aura lieu dans deux jours.

Concernant le livret "santé et sécurité au travail", dont nous saluons l'initiative, nous regrettons toutefois qu'il y soit fait référence à des textes qui n'ont pas été validés dans des instances représentatives.

Mais sur ces deux points nous reviendrons dans le cours des débats en réaffirmant notre attachement à ce qu'un relevé précis des échanges soit rédigé.

Une question encore sur les points débattus précédemment dans cette instance. Que sont devenus les tableaux de bord et indicateurs sociaux ? Une note a-t-elle été diffusée aux DI et DR ? Sur quelle période allez-vous remonter ?

En conclusion, le SNAD CGT se demande s'il est encore utile de venir discuter dans des groupes de travail où il n'est nullement tenu compte de ses remarques et propositions. Il existe aujourd'hui un guide des RPS dans la Fonction Publique - mais faut-il réinventer l'eau tiède ? Pourquoi ne l'avoir pas suivi ? Une fiche d'évaluation des RPS a été mise en place et validée au Ministère, elle n'est pas respectée ! Les jurisprudences qui se cumulent vous sont défavorables en tous points, pourquoi le nier ? Pourquoi la DGDDI s'entête-t-elle à ne pas respecter la démarche et continue-t-elle à nous faire venir et discuter dans des institutions non représentatives ? C'est bien la pertinence et la légalité de votre stratégie qui sont remises en question.